



COMMUNE DE PELTRE

Tél : 03-87-74-22-27
Fax : 03-87-75-68-71

Peltre, le 10 décembre 2018

AVIS AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

Le 23 avril 2018, l'association des PEP57 et la Commune ont lancé une enquête permettant de connaître les besoins des familles de Peltre en matière de garde d'enfants les mercredis matin à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les résultats de celle-ci ont été les suivants :

- 36 familles intéressées ;
- 16 familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) tous les mercredis ;
- 14 familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) les mercredis de façon occasionnelle.

Un effectif minimum de 12 enfants, condition indispensable afin que le service soit viable, étant atteint, le Conseil Municipal, par délibération en date du 05 juillet 2018, a souhaité répondre favorablement à la demande des parents de mettre en place un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), le mercredi matin, de 7h30 à 12h15.

Néanmoins, les inscriptions et les présences effectives des enfants depuis la rentrée de septembre sont les suivantes :

	12/09	19/09	26/09	03/10	10/10	17/10	07/11	14/11	21/11
Effectif présent	8	8	7	7	4	9	4	5	4

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a décidé, lors de sa réunion du 29 novembre dernier, de ne plus organiser d'accueil les mercredis matins à partir du 7 janvier 2019.

En effet, non seulement le système en l'état ne peut être viable, mais il est impossible de mettre en place une action pédagogique avec aussi peu d'enfants.

Les PEP57, et notamment Mmes DERKAOUI et POTIC, restent à votre disposition au 03 87 66 03 84, pour tous renseignements ou aide afin de trouver une autre structure PEP, à proximité de vos lieux de travail, qui pourrait accueillir votre enfant.

Le Maire,
Walter KURTZMANN